

ALAIN BOCQUET

DÉPUTÉ-MAIRE
DE SAINT-AMAND-LES-EAUX
(20^e Circonscription)

Monsieur Didier MICHAUX
Chef de Travaux
Lycée Lazare Carnot
21 Boulevard Carnot
62022 ARRAS

AB/AK/6262

Saint-Amand-les-Eaux,
Le 7 Janvier 2010

Monsieur,

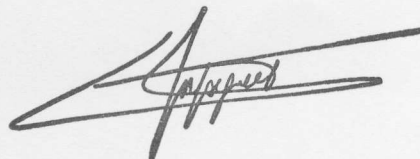
Comme suite au mail que vous m'avez adressé et dont j'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention, je suis intervenu auprès de Monsieur Luc CHATEL, Ministre de l'Éducation nationale, Porte-parole du gouvernement, selon copies ci-jointes, en écho aux préoccupations dont vous me faisiez part.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse qui pourra m'être apportée.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de recevoir, **Monsieur**, mes sincères salutations.

Alain BOCQUET



ALAIN BOCQUET

DÉPUTÉ-MAIRE
DE SAINT-AMAND-LES-EAUX
(20^e Circonscription)

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation nationale
Porte-parole du gouvernement
110 Rue de Grenelle
75007 PARIS

AB/AK/6261

Saint-Amand-les-Eaux,
Le 7 Janvier 2010

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre attention les interrogations et l'opposition que suscite le projet de réforme des lycées et dans ce cadre, le sort réservé à l'enseignement des sciences et des techniques industrielles.

Les enseignants concernés par ces disciplines, mais ils ne sont pas les seuls à plaider en ce sens, estiment qu'il faudrait « *rendre cet enseignement obligatoire dans le tronc commun* ».

Ils évoquent notamment, à juste titre, la nécessité de concevoir un développement économique diversifié intégrant par conséquent « *un dispositif de production pérenne* » et rappellent le rôle joué par « *la productivité des entreprises françaises* » en faveur de la réussite économique de ces dernières décennies.

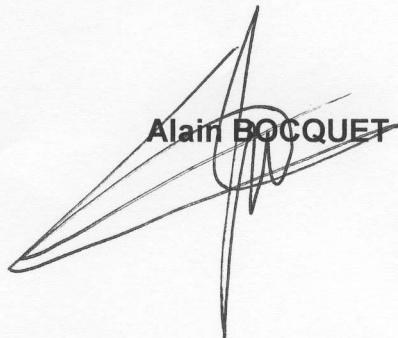
Incontestablement les formations technologiques délivrées dans les établissements d'enseignement concernés ont été à la base de ce résultat et représentent un aspect majeur de développement de nos industries. Or, déplore le monde enseignant, « *le nouvel aménagement des temps pédagogiques proposé pour la classe de seconde générale et technologique fait une place très réduite, voire négligeable, à l'enseignement des sciences de l'ingénieur, et aux enseignements technologiques* ».

Face au risque d'appauvrir un peu plus le flux et la qualité des élèves, et face aux conséquences qui résulteraient de la mise en œuvre de ce projet de réforme aboutissant, dans les conditions actuelles, à la « *disparition de 25 à 30 postes STI sur les 21 établissements publics d'enseignement technologique de l'académie de Lille* », l'exigence s'exprime de dispositions venant, au contraire « *soutenir et promouvoir* » ces filières.

Dans une région Nord – Pas-de-Calais dont le tissu économique demeure fortement industrialisé ainsi qu'en témoigne par exemple la présence de secteurs majeurs de production comme l'automobile, le ferroviaire, les métiers de la métallurgie ... c'est un enjeu essentiel.

Je vous remercie de me faire connaître les prolongements que vous entendez donner à ces justes préoccupations où se retrouve la question prioritaire de la formation et de l'avenir des jeunes.

Je vous prie de recevoir, **Monsieur le Ministre**, l'expression de ma haute considération.



Alain BOCQUET